



Harmonisation scolaire et consultation sur le Plan d'études romand

Avec la participation de M. Frédéric Wittwer, directeur de projets liés à l'harmonisation scolaire-DIP; M. Emery et Mme Tuil-Cohen, membres du groupe de rédaction du PER.

Le Plan d'études romand (PER) s'inscrit dans le contexte des accords intercantonaux HarmoS et la Convention scolaire romande. Ces accords visent une harmonisation et une meilleure coordination du système scolaire. Ils prévoient notamment l'introduction de plans d'études au niveau des régions linguistiques. Les cantons romands ont élaboré un premier projet de plan d'études qui tient compte des travaux en cours relatifs aux standards de formation prévus par l'accord HarmoS.

Le PER a les principaux objectifs suivants :

- mettre à disposition des enseignants une description de la progression des apprentissages au cours des 11 années de scolarité obligatoire;
- définir les attentes fondamentales à atteindre au plus tard en fin de 2^{ème}, fin de 6^{ème} et fin de 9^{ème} années, en cohérence avec le cadre défini par la Conférence intercantonale de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et avec les standards nationaux HarmoS;
- donner des indications pédagogiques aux enseignants (conseils).

Le projet de PER est mis en consultation par la CIIP, avec délai de réponse au 30 novembre. Le conseil interprofessionnel pour la formation fait partie des instances et associations consultées. Les membres du bureau ont demandé à ce que les associations faitières UAPG et GCAS soient également consultées.

La réponse du conseil sera élaborée dans le cadre d'un groupe de travail tripartite (un représentant UAPG, un représentant CGAS, un représentant de l'Etat) qui se réunira courant novembre 2008.

Le contenu du PER et le questionnaire de la consultation peuvent être consultés sur le site Internet www.consultation-PER.ch

Mesures incitatives aux entreprises formatrices

Le bureau a pris connaissance de la réponse de l'Administration fiscale cantonale aux mesures proposées par le CIF (exonération de la taxe professionnelle et provisions d'impôts). Dans son courrier du 5 septembre 2008, les représentants de l'administration fiscale indiquent que la législation actuelle ne permet pas d'exonérer les entreprises formatrices de la taxe professionnelle. Ils précisent également qu'il n'est pas possible de constituer des provisions pour les entreprises formatrices, le droit fiscal n'autorisant pas de déductions de provisions pour couvrir des engagements futurs. Les membres du bureau ont fait part de leur déception face à cette position.

Groupe pour le développement de la politique de formation continue à des fins professionnelles

Le groupe pour le développement de la politique de formation continue à des fins professionnelles a tenu sa première séance le 16 septembre 2008 sous sa nouvelle composition et présidence. Pendant les prochaines séances, le groupe dressera un état des lieux de la politique de formation continue à Genève et en Suisse. L'OFPC organisera un forum sur la formation continue courant 2009.

Dispositif des cours d'appui 2008-2009 dans la construction

Les membres du bureau ont étudié le dispositif de formation de cours d'appui 2008-2009 pour les apprentis du tronc commun de la pierre, de la gypserie-peinture et de la construction métallique. Il s'agit d'un dispositif complémentaire aux cours d'appui dispensés par le Centre de formation professionnelle de la construction, visant à améliorer les connaissances de base en français et/ou en mathématiques des apprentis. Les membres du bureau ont fait part de leur soutien à ce dispositif qui répond à un réel besoin et qui résulte d'une volonté commune des associations professionnelles et des centres de formation. Une demande de subvention sera en outre déposée au Fonds cantonal

genevois en faveur de la formation professionnelle et continue.

Rencontre avec les représentants du Conseil stratégique de la promotion économique

Cette rencontre entre les membres du bureau du CIF et les représentants du groupe de travail du CSPE chargé du thème de la formation a permis d'échanger sur des thèmes communs et de répondre aux questions des participants. Afin de renforcer la collaboration entre les deux instances en matière de formation continue, un représentant du groupe de travail du CSPE sera invité à participer aux prochaines séances du GDPFC.

Dates des prochaines séances du CIF

Les prochaines séances du bureau auront lieu le 4 novembre et le 2 décembre 2008. Le calendrier des séances 2009 sera approuvé lors de la séance du bureau du 4 novembre.

L'assemblée du CIF se réunira le 16 octobre 2008.